

COMITE EUROPEEN
DES FABRICANTS DE SUCRE
CEFS
182, avenue de Tervuren
1150 – Brussels
Tel.: 322/762 07 60

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD
AGRICULTURE AND TOURISM
EFFAT
38, rue fossé aux loups
1000 – Brussels
Tel.: 322/218 77 30

FBT-09-110-EDDL

CONFERENCE CEFS-EFFAT

**“Améliorer l’employabilité dans le secteur
sucrier européen dans le contexte de la
restructuration”**

28 OCTOBRE 2009
THON Hotel Brussels City Centre
Avenue du Boulevard 17
1210 – Bruxelles
www.thonhotels.be

Le texte a été rédigé originellement en anglais



Cet événement est organisé
avec le soutien de l’Union européenne

INDUSTRIE SUCRIERE EUROPEENE - DONNEES ECONOMIQUES

Les trois producteurs sucriers principaux dans le monde en 2006

- . Brésil (31,62 millions de tonnes)
- . Inde (22,35 millions de tonnes)
- . UE (18,10 millions de tonnes)

Valeur brute – source ISO 2007

Dans le monde, l'UE-27 est

- . le deuxième marché consommateur de sucre
(17,53 millions tonnes – valeur brute – ISO 2007)

En 2006/07, l'UE, grande exportatrice nette, est devenue importatrice nette suite à la forte baisse de sa production qui a résulté de la réforme sucrière

(En comparaison avec un quota de production de 17,4 millions de en 2005, 6 millions de tonnes devaient être supprimés en 4 ans, de 2006/07 à 2009/10).

Emploi dans l'UE-27 et la Suisse

- . 142 usines
- . emplois directs dans l'industrie: environ 37.000
- . emplois indirects: environ 180.000

(Source: statistiques CEFS 2008, www.cefs.org)

chaque emploi direct génère cinq emplois indirects

Impact de la réforme du régime du sucre intervenue en 2006

- . au 31 décembre 2008: 80 fermetures d'usines à travers l'Europe

En 2010:

- . pertes d'emplois directs estimées: 25.000
- . pertes d'emplois indirects estimées: 150.000

une baisse de la production de 100.000 tonnes correspond en moyenne à la fermeture d'une usine dans l'UE-15 et de deux ou trois usines dans les nouveaux pays membres



COMITE EUROPEEN DES FABRICANTS DE SUCRE

Le CEFS représente les intérêts des fabricants et des raffineurs de sucre dans 21 Etats membres et en Suisse.



EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

L'EFFAT comprend 128 syndicats nationaux de 37 pays européens représentent 2.600.000 membres. Cette fédération défend les intérêts des travailleurs des industries de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme.

CEFS & EFFAT – PARTENAIRES SOCIAUX OFFICIELLEMENT RECONNUS PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

Le CEFS et l'EFFAT pratiquent le dialogue social européen depuis 1969. Le comité sectoriel du dialogue social de l'industrie du sucre est officiellement reconnu par la Commission européenne. En février 2003, ils ont signé et introduit un code de conduite approfondi sur la responsabilité sociale des entreprises et, depuis lors, le comité du dialogue social a rédigé six rapports annuels évaluant sa mise en œuvre.

Le code de conduite et toutes les réalisations communes sont consultables sur le site web commun: www.eurosugar.org

MESSAGES ECONOMIQUES

DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS

Dans le cadre de leur mandat, les partenaires sociaux européens ont constamment uni leurs efforts sur toute question d'intérêt commun présentant un impact économique et social. Avec le soutien financier de la DG Emploi, ils réalisent actuellement un travail important sur l'amélioration de l'employabilité dans l'industrie sucrière impliquant un haut niveau de responsabilité sociale. Leurs messages économiques sont les suivants:

- **Campagne de commercialisation 2009/10: nouvelle situation**
 - . une mise en œuvre complète du nouveau régime du sucre avec la restructuration en cours;
 - . une libéralisation totale des importations des PMD et des pays ACP (fin des modalités TSA négociées en 2001);
 - . exportatrice nette au début de la réforme, en 2010, l'UE sera l'un des grands importateurs de sucre dans le monde;
 - . l'UE n'est plus autosuffisante. Elle produit actuellement trois quarts de ses besoins domestiques et dépend de pays tiers pour un quart de son approvisionnement (campagne de commercialisation 2009/10: production: 13,3 millions de tonnes – consommation: 16,5 millions de tonnes).
- **La bonne gestion des importations de sucre et de produits à base de sucre est essentielle pour garantir un marché européen du sucre équilibré**
 - . L'un des objectifs de la réforme de l'UE consistait à fournir des débouchés stables pour les pays en développement (PMD – ACP). Après les réformes, les importations de l'UE ont doublé (passant de 2 Miot en 2005 à 4 Miot lors de la prochaine campagne).
 - . Des efforts considérables ont été exigés du secteur sucrier dans le cadre de la réforme sucrière (par rapport au quota de production de 17,4 millions de tonnes en 2005, près de 6 millions de tonnes ont été supprimés en 4 campagnes de commercialisation). Toute concession supplémentaire concernant le sucre et les produits à base de sucre dans le contexte de nouvelles négociations bilatérales qui n'étaient pas prévues dans l'accord politique de la réforme mettra le secteur européen du sucre sous pression. La révision en cours des règles d'origine s'appliquant au SPG pourrait également avoir un impact considérable.

Toute importation supplémentaire qui ne peut pas être absorbée par le marché domestique de l'UE produit un impact sur les capacités de la production domestique et, partant, sur l'emploi. Les exportations hors-quota doivent se poursuivre eu égard au rôle important qu'elles assument pour assurer l'équilibre du marché.

- **Le bonus du fonds de restructuration devrait être affecté à l'industrie sucrière**

Le fonds de restructuration créé en 2006 a été supprimé au 31.1.2009. Face à la suppression de ses quotas, une entreprise pouvait recevoir une aide décroissante à la restructuration si elle remplissait une série de conditions, y compris la présentation d'un plan de restructuration contenant, entre autres, un plan social. Ce fonds de restructuration était financé par les parties prenantes du secteur sucrier. Environ 650 millions ne seront pas utilisés. Ils seront par conséquent transférés vers le budget général de la PAC en vertu des réglementations de la Commission.

Toute concession commerciale qui vient s'ajouter à la réforme du secteur du sucre entraîne une réduction de la production, et donc la fermeture d'usines. Il serait par conséquent sensé d'affecter le montant restant du fonds de restructuration à l'industrie sucrière afin d'anticiper et de gérer les besoins potentiels de restructuration qui n'ont pas été prévus dans le cadre de la réforme.

La cohérence entre la politique agricole de la Commission et sa politique extérieure est essentielle pour garantir la réussite de la réforme. Ce point est vital pour la survie de l'industrie européenne du sucre et la capacité de ses entreprises de rester rentables et compétitives sur le marché, tout en restant capables d'offrir à leurs travailleurs des perspectives d'emploi et d'employabilité.



www.eurosugar.org